

\*  
\*\*

On a mis en question si l'influence du physique sur le moral est supérieure à celle du moral sur le physique. Peut-être pourrait-on citer en faveur de la première un plus grand nombre de faits connus. Mais on ne saurait tirer de là aucun argument sérieux. Les circonstances physiques qui agissent sur l'âme sont très diverses et faciles à constater, car elles appartiennent au monde extérieur; au contraire, l'action que l'âme exerce sur le corps est uniforme et demeure le plus souvent dans le for interne, et voilà pourquoi il est plus malaisé de compter ses triomphes.

Au reste, il est possible que la majorité des hommes suivent plus souvent les penchants de la nature que les lumières de la raison. Cela ne prouve pas que le corps soit plus fort que l'âme, mais seulement que plusieurs préfèrent les plaisirs faciles aux austères vertus.

Cela confirme aussi, comme dit Bossuet, une vérité de haute importance que nous enseigne la foi. « Que si ce corps pèse si fort à mon esprit, si ses besoins m'embarrassent et me gênent, si les plaisirs et les douleurs qui me viennent de ce côté me captivent et m'accablent, si les sens, qui dépendent tout à fait des organes corporels, prennent le dessus sur la raison même avec tant de facilité; enfin, si je suis captif de ce corps que je devais gouverner, ma religion m'apprend, et ma raison me confirme, que cet état malheureux ne peut être qu'une peine envoyée à l'homme, pour la punition de quelque péché et de quelque désor-

béissance... et qu'il y a quelque chose de dépravé dans la source commune de notre naissance (1). »

Mais l'âme, quand elle sait vouloir et se ressaisir, montre aux plus sceptiques son éclatante supériorité sur le corps, soit qu'elle l'expose aux plus grands dangers et à la mort même pour sauver le devoir, soit qu'elle résiste à toutes les séductions des sens, ou qu'à force de patience elle vienne à bout d'habitudes réputées indéracinables, ou que, dans un organisme frêle et délicat, elle accomplisse des prodiges de vaillance :

*Ingentes animos angusto in corpore versant.*

### ARTICLE III

#### CONSÉQUENCES SPÉCIALES DE L'UNION SUBSTANTIELLE RELATIVEMENT A L'HÉRÉDITÉ

##### I

L'hérédité physiologique s'explique d'elle-même par l'application du principe de causalité.

L'organisme est donné par la génération; l'effet doit ressembler à la cause, l'enfant doit reproduire ce qu'il a reçu de ses parents et de ses ancêtres, dans la mesure précise qui le rattache à eux. Entendu dans ce sens général, et avec les restrictions nécessaires indiquées plus haut (2), le vieil adage a la valeur d'un axiome : *Qualis pater, talis filius.*

(1) *Connaiss. de Dieu et de soi-même*, ch. iv, § 11.

(2) *Supra*, ch. i, a. 1, et ch. ii, a. 3.

On sait comment se forme l'organisme de l'être vivant. La cellule germinative produit un corpuscule extrêmement ténu, d'une structure chimique et moléculaire très complexe, que l'on appelle noyau de segmentation. Ce noyau ne tarde pas à se diviser, des cellules nouvelles naissent de cette segmentation et se multiplient à leur tour par le même procédé. Grâce à ces divisions successives répétées à l'infini, la substance du noyau primitif se trouve répartie dans l'organisme entier produit sous son influence, de telle sorte que chacune des cellules dérivées contient une partie infinitésimale de la vertu renfermée dans la cellule embryonnaire. La vertu dont il est question, transmise par les ancêtres et les parents immédiats, ainsi diluée, et sans cesse atténuée, marque son empreinte sur toutes les cellules dérivées et maintient la ressemblance entre les ascendants et les descendants, malgré les différenciations individuelles amenées dans le cours de la vie par les phénomènes de nutrition et de désassimilation.

C'est donc le plasma germinatif qui transmet sa vertu à l'organisme dérivé de lui. Mais il n'est lui-même qu'un simple instrument dirigé par une puissance supérieure, la puissance de l'âme qui l'informe et le vivifie aussi bien que les autres parties du corps (1).

(1) « Ex animâ generantis derivatur quædam virtus activa ad ipsum semen animalis vel plantæ; sicut et a principali agente derivatur quædam vis motiva ad instrumentum. » (1a, q. cxviii, a. 1. c.) — « Virtus illa activa quæ est in semine, ex animâ generantis derivata, est quasi quædam motio ipsius animæ generantis. » *Ibid.*, ad. 3.

Il ne transmet pas, à proprement parler, des parcelles détachées de sa substance, mais plutôt les qualités inhérentes au principe formateur qui est en lui. *Assimilatio generantis ad genitum*, dit saint Thomas, *non fit propter materiam, sed propter formam agentis, quod generat sibi simile. Unde non oportet ad hoc quòd aliquis assimiletur avo, quòd materia corporalis seminis fuerit in avo, sed quòd sit in semine aliqua virtus derivata ab avo, mediante patre* (1).

Et si l'organisme entier, dans toutes ses parties et dans chacun de ses organes, est véritablement le produit de l'activité séminale, toute disposition bonne ou mauvaise renfermée dans le germe devra, par la segmentation du noyau, se répandre partout et pénétrer chaque cellule, chaque membre de l'être vivant. Les affections goutteuses ont leur siège dans les articulations; si ceux-ci ont été formés sous l'influence de la vertu germinale, ils pourront très bien se sentir des dispositions morbides du germe : *Quamvis enim pes, qui est subjectum podagræ, non sit in semine, est tamen in semine virtus formativa corporaliû membrorum* (2).

Le germe ne contient pas l'organisme en acte et en miniature, comme dit saint Thomas, mais il le contient en puissance, car il tient du principe formateur, dérivé des parents, la vertu qui produira tout l'organisme et chacune de ses parties : *Relinquitur quòd semen non sit decisum ab eo quod erat actu totum, sed magis in potentiâ totum, habens virtutem ad*

(1) 1a, q. cxix, a. 2, ad 2.

(2) Saint Thomas, *Comment. in epist. ad Rom.*, c. v, lect. 3a.

*productionem totius corporis, derivatam ab animâ generantis* (1).

L'hérédité physiologique est donc une loi parfaitement naturelle, dont le principe de causalité fournit une explication très plausible.

## II

Peut-on en dire autant de l'hérédité psychologique ? A première vue, le second problème semble n'avoir guère de rapport avec le premier, et l'on se demande ce qu'il pourrait bien y avoir de commun entre la génération et les aptitudes mentales.

Appliquons-nous à le découvrir.

La nouvelle école a cru lever toute difficulté en considérant les phénomènes physiologiques et les phénomènes psychiques comme des faits du même ordre, distingués entre eux par de simples nuances (1). Dans cette hypothèse, la transmission des aptitudes morales s'expliquerait aussi aisément que celle des aptitudes physiques.

Une telle solution ne saurait nous arrêter un seul instant. Elle trouve sa réfutation dans les divers argu-

(1) 1a, q. cxix, a. 2, c.

(2) « Il n'y a rien de réel dans le moi, sauf la file des événements; ces événements, divers d'aspect, se ramènent tous à la sensation; la sensation elle-même, considérée du dehors et par ce moyen indirect qu'on appelle la perception extérieure, se réduit à un groupe de mouvements moléculaires. Un flux et un faisceau de sensations et d'impulsions qui, vues par une autre face, sont aussi un flux et un faisceau de vibrations nerveuses, voilà l'esprit. » (Taine, *De l'Intelligence*, préf., p. 9.)

ments que nous avons opposés aux sensualistes dans la première partie de cet ouvrage et qui mettent hors de doute le caractère immatériel des phénomènes de l'ordre intellectuel et moral (1). Au reste, notre sujet lui-même nous fournit des preuves directes, appuyées sur l'expérience.

Rappelons seulement deux principes déjà établis. Le premier, c'est que la loi de l'hérédité, qui garde un caractère assez rigoureux tant qu'elle s'applique aux diverses aptitudes attachées à l'organisme (phénomènes physiologiques, sensations, passions, etc.), perd tout à coup une grande partie de sa force, quand elle passe dans la région supérieure de l'intelligence et de la volonté (2). Cela prouve qu'il doit y avoir autre chose que des nuances entre la sensation et la pensée, entre la passion et les déterminations volontaires.

Le second principe dont nous venons de vérifier l'exactitude à l'aide des faits, porte que le moral exerce sur le physique une action prépondérante et maîtresse. Une simple pensée change le cours des passions, la volonté leur résiste de front et les repousse avec perte (3). « Il y a des hommes, observe saint Thomas, avec sa pénétration ordinaire, il y a des hommes que leur complexion porte davantage aux passions sensuelles où à la colère, et que l'on voit néanmoins plus chastes et plus doux, grâce au frein qu'ils savent imposer à la partie inférieure. Mais ce n'est pas la complexion qui oppose cette généreuse résis-

(1) Chap. 17, art. 1 et 2.

(2) I<sup>re</sup> partie, ch. 11, art. 2.

(3) II<sup>e</sup> partie, chap. 11, art. 2.

tance. L'âme est donc tout autre chose que la complexion (1).

\*  
\*\*

Une seconde solution a été imaginée qui rend parfaitement compte de la ressemblance que l'on remarque souvent, même dans l'ordre mental, entre les descendants et les ascendants. C'est la solution proposée autrefois par les partisans du *traducianisme*, et acceptée par quelques Pères comme s'harmonisant d'ailleurs assez bien avec la transmission du péché originel.

Ces auteurs supposaient que l'âme, aussi bien que le corps, est engendrée par les parents; et plusieurs d'entre eux s'efforçaient de sauvegarder la spiritualité du principe pensant, en faisant venir l'âme des enfants de l'âme des parents par une sorte de génération immatérielle.

Le traducianisme doit se briser sur l'un de ces deux écueils: ou bien le corps n'a aucune part dans la génération de l'âme, et l'on attribue aux parents une puissance créatrice; car l'âme étant simple, ne saurait être tirée d'une autre âme; ou bien l'âme est engendrée sous l'influence de l'organisme, et alors sa spiritualité se trouve forcément compromise, puisqu'elle

(1) « Anima regit corpus et repugnat passionibus quæ complexionem sequuntur; ex complexione enim aliqui sunt magis aliis ad concupiscentias vel iras apti, qui tamen magis ab eis abstinent, propter aliquid refrœnans, ut patet in continentibus. Hoc autem non facit complexio. Non est igitur anima complexion » (*Cont. Gent.*, l. II, chap. LXII, n° 4.)

demeure sous la dépendance immédiate de la matière.

D'ailleurs, les faits héréditaires eux-mêmes semblent ne pouvoir s'accorder avec le système dont nous parlons. Si l'âme des enfants était engendrée par les parents, elle aurait avec eux des ressemblances beaucoup plus étroites, et les différences morales parfois si notables que l'on remarque entre les ascendants et les descendants deviendraient absolument inexplicables.

Au surplus, on peut donner de l'hérédité psychologique une explication très satisfaisante, sans recourir aux hypothèses traducianistes ou sensualistes. Il suffit d'admettre, avec saint Thomas, que l'âme est substantiellement unie à l'organisme et individualisée par lui (1) pour se rendre compte qu'elle doit subir dans une large mesure les diverses influences héréditaires. « *Dicendum quod ipsam dispositionem corporis sequitur dispositio animæ rationalis, tum quia anima rationalis accipit a corpore, tum quia secundum diversitatem materiæ diversificantur et formæ Et ex hoc est quod filii simulantur parentibus, etiam in his quæ pertinent ad animam, non propter hoc quod anima ex anima traducatur* (2) ».

Nous reviendrons bientôt sur ce texte si plein et si riche en déductions fécondes; mais il nous faut, avant d'aller plus loin, solidement établir le fondement de l'hérédité psychologique. Ce fondement repose sur un principe général, formulé en ces termes par le Doc-

(1) *Supra*, n° partie, chap. III, art. 1.

(2) *Qq. disp. de Pot.* q. III, a 9, ad 7.

teur angélique : *Quiquid recipitur per modum recipientis recipitur.*

Tout ce qui est reçu dans un sujet y est reçu suivant la mesure et la capacité de ce sujet, et par suite toute âme qui est reçue dans un organisme y est reçue suivant la mesure et les diverses dispositions de cet organisme. Bien constitué et bien conformé, il se prête au complet épanouissement et au meilleur fonctionnement des puissances psychiques. Imparfaitement développé ou atteint de quelque affection vicieuse, il entrave ou paralyse l'activité mentale.

*Sincerum est nisi vas, quodcumque infundis acescit.*

Les choses étant ainsi, on doit s'attendre à trouver entre les parents et les enfants des ressemblances morales aussi bien que des ressemblances physiques ; car si le plasma ne contient pas l'âme, il contient pourtant la vertu qui façonne le corps et le prépare à recevoir l'âme d'après ses propres dispositions. « *Licet in semine non sit anima, est tamen in semine virtus dispositiva corporis ad animæ receptionem, quæcum corporis infunditur, etiam ei suo modo conformatur, eo quod omne receptum est in recipiente per modum recipientis. Et exinde videmus quod filii simulantur parentibus, non solum in defectibus corporalibus... sed etiam in defectibus animæ* » (1).

On voit maintenant pourquoi les dispositions de l'âme dépendent en grande partie des dispositions de l'organisme : « *Ipsam dispositionem corporis sequitur dispositio animæ rationalis* ».

(1) *Comm. in epist. ad Rom. c. v, lect. 3<sup>a</sup>.*

Mais nous avons dit avec saint Thomas que l'âme raisonnable reçoit un tribut du corps qui lui est uni. « *Anima rationalis recipit a corpore* ». Quel est ce tribut ?

Pour plus de précision, il importe de distinguer dans l'âme humaine deux sortes de puissances bien distinctes : les puissances organiques et les puissances inorganiques.

Les premières, leur nom l'indique assez clairement, sont attachées à l'organisme, ou plutôt à un organe particulier, dont elles dépendent absolument dans chacun de leurs actes. Par exemple, la vue, l'ouïe, le toucher, et dans un ordre plus élevé, l'imagination, la mémoire, les appétits sensibles. Pour ces puissances, l'organe fait partie de leur constitution intime, et supprimer, détériorer ou améliorer l'organe, c'est du même coup, quoique d'une façon indirecte, supprimer, détériorer ou améliorer la puissance (1).

Les différences de l'organisme diversifient les facultés en question, et l'organisme, encore une fois, est donné par l'hérédité. C'est donc grâce à l'hérédité et à la seule hérédité, que tel homme est doué d'une vue perçante, d'une ouïe fine, d'une mémoire facile, d'une imagination vive, d'instincts courageux, ou qu'il a les défauts contraires à ces heureuses dispositions.

Ainsi, tant qu'on l'envisage dans la partie inférieure

(1) « *Quædam operationes sunt animæ quæ exercentur per organa corporalia, sicut visio per oculum, auditus per aurem; et simile est de omnibus aliis operationibus nutritivæ et sensitivæ partis. Et ideo, potentiæ quæ sunt talium operationum principia, sunt in conjuncto sicut in subjecto, et non in animâ solâ.* » (S. Th. 1<sup>a</sup>, q. LXXVII, a. 5. c, et a. 8. c.)

de l'âme, l'hérédité psychologique se justifie fort aisément.

\*  
\*  
\*

Appliquée aux tendances supérieures du sujet pensant, elle ne peut, il est vrai, recevoir une explication absolument identique. Dans la doctrine spiritualiste, l'intelligence et la volonté sont des facultés transcendantes qui n'emploient aucun organe dans leur acte propre. D'un autre côté, nous l'avons déjà dit, l'âme raisonnable n'est point engendrée par les parents mais créée de Dieu sans le concours de la matière.

Toutefois, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'âme humaine est si loin d'être un pur esprit qu'elle occupe la dernière place parmi les substances intellectuelles. En vertu même de cette condition inférieure, elle passe lentement de la puissance à l'acte, sous l'influence et avec l'appui de la sensibilité. La sensation se trouve ainsi au point de départ de l'exercice des facultés supérieures, et par là même une heureuse sensibilité est une bonne fortune pour ces mêmes facultés, tandis qu'une sensibilité défectueuse ne peut moins faire que de les entraver dans leur essor vers l'idéal.

« *Vires racionales apprehensivæ*, dit le Docteur angélique, *natæ sunt accipere a viribus sensitivis* » (1). En effet, l'intelligence humaine reçoit tous ses matériaux de l'imagination et de la mémoire, et celles-ci, à leur tour, empruntent toutes leurs images aux sens

(1) 1a 2æ, q. 1, a. 3, ad 3.

extérieurs. Mais ces puissances inférieures dépendent absolument de l'organisme, si bien que l'organisme se voit appelé à exercer une influence notable, bien qu'indirecte, sur tous les actes de l'esprit. « *Quia vires apprehensivæ*, poursuit saint Thomas, *interius præparant intellectui proprium objectum, ideo ex bonâ dispositione harum viricum, ad quam cooperatur bona dispositio corporis, redditur homo habilis ad benè intelligendum* » (1).

La science appartient en propre à la raison; mais par le concours qu'elles apportent à cette faculté maîtresse, les puissances inférieures peuvent être regardées, dans un sens secondaire, comme le sujet de véritables habitudes intellectuelles. « *Et sic habitus intellectivus secundariò potest esse in istis viribus, principaliter autem est un intellectu* » (2).

Revenant ailleurs, en termes plus formels encore, sur le même problème, le Docteur angélique se demande si un homme peut avoir un esprit plus pénétrant qu'un autre et d'où cela peut venir. A la question ainsi posée, il fait cette réponse bien digne de remarque: Un homme qui a la vue très perçante voit mieux les objets que celui dont la vue est moins bonne: il en est de même dans les choses de l'esprit. Or, dans ce dernier cas, la différence peut tenir à deux causes: 1<sup>o</sup> à une plus grande perfection de l'intelligence, car il est bien manifeste que l'organisme reçoit une âme d'autant meilleure, qu'il est lui-même plus heureusement doué, comme on peut aisément

(1) 1a 2æ, q. 1 a. 4. ad 8.

(2) Ibid. cf. 1<sup>a</sup>, q. LXXVI, a. 5. c.

s'en convaincre en jetant un regard sur les êtres qui appartiennent à des espèces différentes. Et la raison se comprend sans peine, puisque c'est une nécessité que l'acte et la forme soient reçus dans la matière suivant la capacité plus ou moins grande de celle-ci. Un phénomène semblable peut être constaté dans l'espèce humaine. Quelques individus possèdent un organisme plus parfait, et ils reçoivent en conséquence une âme mieux douée, au point de vue intellectuel...

La différence dans la valeur intellectuelle des hommes peut aussi tenir aux puissances inférieures qui sont les indispensables auxiliaires de la raison. Voilà pourquoi ceux qui se font remarquer par la richesse de l'imagination, du sens appréciatif et de la mémoire, sont mieux doués pour les diverses fonctions de l'esprit (1).

Le spiritualiste le plus décidé peut donc reconnaître

(1) « Unus alio potest eandem rem melius intelligere, quia est melioris virtutis in intelligendo; sicut melius videt visione corporali rem aliquam qui est perfectioris virtutis, et in quo virtus visiva est perfectior. Hoc autem circa intellectum contingit dupliciter: uno quidem modo, ex parte ipsius intellectus qui est perfectior. Manifestum est enim quod quanto corpus est melius dispositum, tanto meliorem sortitur animam; quod manifestè apparet in his quæ sunt secundum speciem diversa; cujus ratio est quia actus et forma recipitur in materia, secundum materiae capacitatem. Unde etiam cum in hominibus quidam habeant corpus melius dispositum, sortiuntur animam majoris virtutis in intelligendo...

Alio modo, contingit hoc ex parte inferiorum virtutum, quibus intellectus indiget ad sui operationem. Illi enim in quibus virtus imaginativa et cogitativa et memorativa est melius disposita sunt melius dispositi ad intelligendum ». (1a, q. LXXXV, a. 7, c.)

hautement les influences du corps, et par suite de l'hérédité, dans l'ordre des aptitudes mentales supérieures.

\*  
\*\*

D'après toutes ces explications, l'hérédité physiologique doit être considérée comme *cause directe* ou *indirecte* de l'hérédité psychologique. Cette conclusion nous rapproche des psychologues contemporains et nous met parfaitement à l'aise avec eux. Sur ce point comme sur tant d'autres, saint Thomas les a devancés; il a connu toutes les hardiesses légitimes, mais il a évité aussi toutes les exagérations téméraires.

Dans sa pensée, si l'hérédité physiologique détermine l'hérédité psychologique, la réciproque n'est pas moins certaine; car il faut le redire, si le corps influe sur l'âme, l'âme, à son tour, agit sur le corps. « *Cum autem corpus sit proportionatum animæ*, dit encore le grand Docteur, *et defectus animæ redundant in corpus, et e converso (1)* ».

A l'origine de la vie, c'est le corps qui reçoit l'âme et qui par là même la façonne jusqu'à un certain point, bien que d'une manière indirecte, en ce sens que l'âme doit commencer par subir les conditions de l'organisme en qui elle est reçue. *Cum corpori infunditur (anima) etiam ei suo modo conormatur*; mais dans la suite, l'âme se fraye peu à peu sa voie, fait contracter au corps certaines habitudes particulières et le façonne suivant ses dispositions personnelles.

(1) 1a 2æ, q. 81, a. 1, c.

Il est écrit que Dieu a imprimé sur nous quelque chose de la lumière de sa face : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine* (1).

De même, l'âme imprime progressivement sa marque sur le corps qu'elle anime et qu'elle gouverne. Est-elle débile ou vicieuse ? La langueur du regard et la dépression de la physionomie ne tardent pas à le dire bien haut. Se livre-t-elle aux nobles travaux de la pensée, aux exercices sanctifiants de la charité ou de la prière ? Le visage s'anime, s'éclaire, s'illumine et revêt quelque chose de l'immatérielle beauté. L'esprit a façonné la matière « *corpus proportionatum animæ.* »

(1) Ps. IV, 6.

## CHAPITRE V

### L'hérédité en occurrence avec la loi des milieux et de l'éducation.

Nous savons maintenant la nature, la puissance et l'origine des influences héréditaires. Mais rien n'est isolé dans la nature, toute force trouve en face d'elle des forces contraires avec lesquelles il lui faut compter. Quant à l'hérédité, ses rivales les plus redoutables sont l'action des milieux et la puissance de l'éducation. Dans quelle mesure ces deux grandes forces peuvent elles l'atteindre, l'atténuer ou même la faire fléchir ? Dans quelle mesure, à son tour, peut-elle leur résister et les tenir en échec ? C'est le problème dont nous allons chercher la solution. Elle nous permettra de nous faire une idée plus précise encore de la portée de la loi qui nous occupe, d'en bien mesurer la puissance, et aussi de n'en pas étendre les limites plus qu'il ne convient.